

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

LOI
L/2019/N°0014-22/AN

**AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD D'ASSISTANCE
TECHNIQUE (SUBVENTION) ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET
LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT, PROJET CONCERNANT
LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES
CHAINES DE VALEURS DU RIZ EN REPUBLIQUE DE GUINEE, SIGNE LE
16 JANVIER 2019, POUR UN MONTANT DE TROIS CENT MILLE
DOLLARS US (300.000 \$ US).
PROJET N° : GIN-1026**

L'Assemblée Nationale

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du mercredi 24 avril 2019 a adopté la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord d'Assistance Technique (Subvention) entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement, Projet concernant le financement du programme de développement des Chaines de Valeurs du Riz en République de Guinée, signé le 16 janvier 2019, pour un montant de Trois cent mille dollars US (300.000 \$ US). Projet N° : 1026.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 24 APR 2019.

Pour la Plénière

Le Secrétaire de Séance

Honorable Bakary DIAKTE



Le Président de Séance

Claude Kory KONDIANO

